



21^{ème} GRAND PRIX du RIED
Course de régularité
5 & 6 octobre 2019

REGLEMENT PARTICULIER

1. ORGANISATION

Le MOTO CLUB DU RIED organise les 5 & 6 octobre 2019, le 21^{ème} Grand Prix du Ried
Ce règlement a été approuvé par la F.F.M. sous le n° EP 436
Les prescriptions du règlement sportif international des courses sont applicables à cette épreuve inscrite en zone union européenne (ZUE).

2. DEFINITION

Dates : 5 & 6 octobre 2019
Longueur : 3300 m Largeur moyenne : 7 m
Lieu : CD 705 entre Schwobsheim et Boesenbiesen, CD 609 entre Boesenbiesen et CD 209, de l'intersection de la CD 609 et la CD 209 vers Schwobsheim.

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Motos anciennes solo : maximum 200
Side-cars : maximum 20
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que la limite est atteinte.

4. CAPACITE

Epreuve en Zone Union Européenne

5. CATEGORIES

- Classe 1 Vintage + Post Vintage 100 cc et + de 1920 au 31/12/1969
- Classe 2 Classic - 250 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 3 Classic + 250 cc à 349 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 4 Classic + 350cc à 499 cc de 1970 au 31/12/1979
- Classe 5 Classic + Post Classic + 500 cc à de 1970 au 31/12/1985
- Classe 6 Classic + Post Classic Prestige de course de 125 cc à 1200cc de 1965 à 1995
- Classe 7 Post Classic - 600 cc de 1980 au 31/12/1993
- Classe 8 Post Classic + 600 cc de 1986 au 31/12/1993
- Classe 9 Side Car jusqu' en 1989
- Classe 10 Démonstration Cyclomoteurs, Scooters, Solex, (super motard sur invitation)

6. CONCURRENTS

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.
Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de leur fédération respective.

7. ENGAGEMENT

Ouverture dès réception de ce règlement. Chaque concurrent pourra s'inscrire dans 1 ou 2 catégories.
Chaque machine ne pourra être conduite que par 1 seul pilote.



8. INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement devront parvenir **21 jours avant la date de la manifestation** (soit le 14 septembre 2019) accompagnée d'un chèque 110 €. virement IBAN de 110 € pour les pilotes étrangers. Ou 130 € paiement sur place.

Adresse:

**BRAUN DANIEL
1 Rue Neubruch
F-67820 WITTISHEIM**

9. CONFIRMATION

Chaque engagement retenu sera confirmé dans les 10 jours suivants la date limite des engagements. Les N° de course seront alors attribués. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses sur circuit ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

10. VERIFICATIONS

Lieu : sous le chapiteau du parc coureur

Administratives et techniques : le vendredi 4 octobre 15h et samedi 5 octobre de 08h à 11h

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est celui fixé dans le règlement FFM
- la moto ou side-car
- **la combinaison qui doit être d'un seul tenant.**
- **la plaque dorsale homologuée 1621-2.**
- **le casque E dont le N° d'homologation commence par 05.**

11. BRIEFING

Tout pilote n'ayant pas signé la feuille d'émargement du briefing, qui aura lieu à la place des fêtes à 11h30 précise, ne participera pas à l'épreuve.

12. ENTRAINEMENT

Les essais libre se feront le samedi après-midi, après un tour de formation. Le départ des essais se fera individuellement, concurrent après concurrent, aux ordres du directeur de course toutes les 5 secondes. Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

13. EPREUVE :

Essai libre : Samedi de 13h30 à 19 h libre
1^{ère} manche : Dimanche matin à partir 8h
2^{ème} manche : Dimanche après-midi jusqu'à 19 h

A l'entrée des agglomérations, l'épreuve sera neutralisée et les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route et en particulier la vitesse qui ne pourra pas être supérieure à 50 km/h sous peine de disqualification immédiate. De plus, la traversée des agglomérations se fera sous drapeaux jaunes (interdiction de dépasser). Tout concurrent ne respectant pas cette réglementation sera immédiatement exclu de l'épreuve sur drapeau noir, et ne pourra pas s'inscrire en 2020. Cette information est à voir au chapitre 11 de ce règlement et le jury prendra les sanctions en conséquence (voir exclusion pour plusieurs années).



14. DEPART :

Nombre de concurrents : maximum 25 par classe de la 1 à 8, classe side car 20
Après un tour de formation le positionnement sur la grille par N° dans l'ordre croissant
Le départ sera individuel, et se fera en lignes alternées de gauche à droite dans l'ordre des numéros croissants, concurrents après concurrents, aux ordres du directeur de courses toutes les 5 secondes.
Le chronomètre se déclenche au passage de la boucle de chronométrage.

15. ARRIVEE :

Le chronomètre sera arrêté lors du passage du 1^{er} concurrent après le 5^{ème} tour de course.

16. POST ARRIVEE :

Sur présentation du drapeau à damiers, les coureurs rejoignent le parc sitôt la ligne d'arrivée franchie.

17. CLASSEMENT :

Le classement sera établi en tenant compte du chronomètre de la 1^{ère} manche du dimanche puis de la 2^e manche en effectuant une soustraction des temps.

18. PRIX :

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de cette épreuve.

19. COUPES :

Pour chaque catégorie : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 2 coupes.
Classement scratch régularité : 3 coupes.
Scratch féminin : 1 coupe.

20. RECLAMATIONS :

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75€, doit être déposé, par écrit, auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être assortie, lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75€ pour un moteur 2 temps et d'une caution de 150€ pour un moteur 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est fondée.

21. AFFICHAGE DES RESULTATS :

Un tableau d'affichage pour les temps ainsi que le règlement particulier sera installé dans le parc coureur, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne d'arrivée.

22. PARC DES COUREURS :

Le parc des coureurs se situe à la place des fêtes de Boesenbiesen. Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable de parc. Les pilotes et leurs accompagnateurs sont responsables de la propreté de leur emplacement.

23. DISTRIBUTION DES PRIX :

La distribution des prix se fera le dimanche soir sous le chapiteau situé dans le parc coureur.

24. ASSURANCE :

Assurances ALLIANZ HAEGELI-KHUN 67600 HILSENHEIM



25. COMMISSAIRES OFFICIELS :

Directeur de course (ODC)

PINNAU Jeannot

Commissaire sportif (OCS)

LAUDELOU Alain
PETITJEAN Hervé
SALM Olivier

Commissaire technique (OFF)

LAPEYRADE Jean-Pierre

Commissaires de route (OFF)

ECK Guillaume
TONI Fransceco
CHAVOT Joel
GROSS Jean Claude
MAZZOTTA Mickael
HEYBERGER André
JANODET Claude
NONNWEILER Arthur
SCHEER Marc
BASSINOT Jean François

BRAUN Daniel
JAMBOIS Lucien
BOUTET Patrick
KRESS Philippe
OPPERMANN Florian
HEYBERGER Nicole
JANODET Hélène
HOLFER Dominique
VOGT Christian

HEINRICH Quentin
HAMM Serge
SIMON Christophe
MEHN Laurent
KNOBLOCH Richard
ECK Manoel
NICLAS Geoffrey
DETTOMA Fabienne
DONZE Olivier

Responsables Sécurité

BRAUN Daniel
NONNWEILER Arthur

Pour obtenir des renseignements complémentaires, écrire à

Moto Club du Ried
BRAUN Daniel
1, rue Neubruch
67820 Wittisheim
danielchantal.braun@wanadoo.fr

Fait à Wittisheim, le 10 mai 2019

POUR LE MOTO CLUB DU RIED

Directeur de course

Pour la L.M.G.E

Pour la F.F.M.